

**PROCES VERBAL**

**CONSULTATION A DISTANCE DU 9 OCTOBRE 2024**

Participants :

Frédérique PRUD'HOMME, Éric MARTIN, François HUTIN, Nadine JAUBERT, Pierre HERMANN Bernard THOMAS, Denise SEGUIN, Marion PATENOTTE, Saïd CHANFI, Thierry SYLVESTRE, Robert LUPI,

N'a pas participé à cette consultation

Laurent FASANO

.....

Les membres du Bureau Directeur ont été amenés à se prononcer sur la consultation écrite suivante :

- **PROPOSITION DE MODIFICATION de l'annexe 3 du règlement sportif du COMITE afférent à la CTC (Coopération Territoriale de Clubs) de la manière suivante :**

« Pour les championnats départementaux non qualificatifs à un championnat régional, les « règles sont fixées par les commissions départementales 5x5 en respectant les principes des « CTC :

« - Les équipes sont engagées par le club disposant de droits sportifs ;

« -Pas d'extension AST CTC quelle que soit la catégorie d'âge ;

« - Aucune obligation relative au nombre minimum de joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents ;»

**Obligation pour le club porteur d'inscrire 3 joueurs licenciés dans son club sur la feuille de marque et présents.**

<b>Le BUREAU DIRECTEUR valide la proposition à la majorité des membres ayant répondu à la consultation</b>		
<b>POUR : 10</b>	<b>Contre : 1</b>	<b>Abstention : 0</b>

- **En cas de réponse positive, préciser la date d'entrée en vigueur de cette modification :**

<b>Le BUREAU DIRECTEUR valide la proposition à la majorité des membres ayant répondu à la consultation</b>		
<b>EFFET IMMEDIAT : 6</b>	<b>SAISON 2025/2026 : 1</b>	<b>Abstention : 3</b>

Conformément aux dispositions de l'article 20 alinéa 4 des statuts, la présente décision sera soumise à la ratification du Comité Directeur.

La Présidente

Le Secrétaire Général

